



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°3 /2026

<b>Mandature 2026 – 2032 Arrêté de délégation de fonction et de signature à Madame Charlotte BARRAUD</b>	<u>Nature de l'acte</u> : 5.4 Délégation de fonctions
--	--

Monsieur Stéphane Tremblay, Maire de la commune de Buchelay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, permettant au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-20 précisant que les délégations consenties par le Maire en application de l'article L.2122-18, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

**Vu** la délibération n° DELB\_2026\_I\_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

**Vu** la délibération n° DELB\_2026\_I\_2 du 21 mars 2026 portant désignation du nombre de postes d'adjoints et élections de ces derniers,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la délégation pour toute la durée de son mandat à Madame Charlotte Barraud, 2ème adjointe de la commune, pour les attributions suivantes :

#### **PETITE ENFANCE ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE JEUNESSE**

Petite Enfance : Madame Charlotte Barraud pilotera la commission d'attribution des places en crèche, le développement et les orientations municipales de l'accueil du jeune enfant en crèche municipale et supervisera les missions du relais petite enfance.

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

31/03/26

SLOW

ID : 075-217201182-20260325-ARVE\_2026\_3-AR

ARVE\_2026\_3

2/2



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Scolaire, périscolaire et extrascolaire: Madame Charlotte Barraud mènera les actions et projets en collaboration avec les partenaires institutionnels tels que l'Éducation Nationale, les équipes enseignantes, la Caisse d'allocations familiale des Yvelines etc., et représentera la Municipalité auprès des acteurs précités.

Elle aura en charge de valider ou non les demandes de dérogations scolaires et les frais de scolarité qui en découlent et représentera la collectivité au sein des conseils d'écoles.

Elle pilotera la politique d'accueil dans les structures périscolaires et extrascolaires ainsi que la politique tarifaire qui en découle.

Jeunesse: Madame Barraud est chargée de toutes les actions et projets dédiés à la jeunesse (12-18 ans): centre pour adolescents, séjours été, animations à caractère sportif et ludique, Conseil Municipal des Jeunes, etc...

**ARTICLE 2** : La délégation permanente est également donnée à Madame Charlotte Barraud, 2ème adjointe de la commune, pour signer tous les documents, courriers et autorisations en lien avec les attributions citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté,

**ARTICLE 3** : La présente délégation prendra effet dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Buchelay, le 25 mars 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane Tremblay,  
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 27/03/2026  
Qualité : Le maire et président du CCAS